

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1486

20 juillet 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors IIM S.A. ...	71299	Novelia Senior Services S.A.	71294
AG Finance S.à r.l.	71301	Novotek Luxembourg Participations S.A.	71295
AllianceBernstein China Investments	71297	RTL Group Central and Eastern Europe S.A.	71319
Anglona S.A.	71321	SAIC Lux, S.à r.l.	71283
Ascot Investments S.à r.l.	71320	Sankt Anton S.A.	71321
Ascot Management S.à r.l.	71321	soft-carrier s.a.	71295
Azalée S.A.	71318	SoLuxTec distribution S.A.	71323
Besi Investment S.A.	71322	Stella International S.A.	71289
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A.	71322	Stratefi S.A.	71293
BNP Paribas Focused Strategies Funds ..	71322	Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l.	71296
Clemalux S.à r.l.	71326	Sunny Fitness S.A.	71296
Dematic Holding S.à r.l.	71318	Textile International S.A.	71319
Dobry S. à r.l.	71326	Thara S.à r.l.	71290
Energy S.à r.l.	71328	Tinfos Luxembourg S.A.	71296
Ex Var S.C.S.	71326	Tinfos Nizi S.A.	71297
GS Tele VI S.à r.l.	71328	Transcontinental Investment S.A.	71296
GS Tele V S.à r.l.	71298	Tricadia Credit Investments S.à r.l.	71320
JMD Luxinvest S.à r.l.	71282	Trilogy Holding S.A.	71297
June S.à r.l.	71282	Unicorn Management (Luxembourg) S.A.	71298
Kenvinsa S.A.	71288	Vallam	71299
Kressen S.à r.l.	71282	Van Gelder International Button Agencies Sàrl	71299
Louis Delhaize Société de Réassurances S.A.	71289	Vipax S.à r.l.	71300
Materia Prima Holding S.A.	71293	Vox Angelica S.à r.l.	71298
Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR	71289	Webb II S.à r.l.	71302
Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A.	71290	Zephyra Invest	71300
Morgan Stanley Luxembourg Reinsurance S.A.	71293	Zerf S.A.	71300
Mortwill Properties S.à r.l.	71294	Zerf S.A.	71301
Moviestar S.à r.l.	71294	Zigimmo International S.A.	71320
Moviestar S.à r.l.	71294	Z Investments S. à r.l.	71300
New India Capital S.A.	71295	Zitol Holding S.A.	71320
Ninedotnine Sàrl	71295	Zyn Coiffure S. à r.l.	71301
Nord Est Asset Management	71282		

June S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.306.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Pierre de Backer, gérant de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010069319/13.

(100081003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

JMD Luxinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.169.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 148.940.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Denis Van den Bulke, gérant unique de la Société a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010069320/15.

(100081000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Kressen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 146.518.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Pierre de Backer, gérant de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010069322/14.

(100080943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Nord Est Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 69.705.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 mai 2010

En date du 12 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- renouveler les mandats de Monsieur Nicola Polichetti, de Monsieur Tiziano Odorizzi, de Monsieur Andrea Bologna, de Monsieur Mario Sartori, de Madame Francesca de Bartolomeo, de Monsieur Giuseppe Maset, de Monsieur Vittorio Canciani, de Monsieur Roberto Rigato et de Monsieur Gilberto Noacco en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010069355/17.

(100080843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

SAIC Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, Passage Gëlle Klack.

R.C.S. Luxembourg B 153.632.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“SAIC HK Limited”, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at Suite 2608, Shell Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong, registered with the Registrar of Companies, Hong Kong, under number 800061;

here represented by Mr. Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Hong Kong, People’s Republic of China, on 30 May 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to create and maintain partnerships with the European automobile industry as well as the creation, financing and administration of a relationship network in Europe.

The further purpose of the Company is to purchase and sell components and spare parts for motor cars.

The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an indefinite period.

Art. 4. The Company will assume the name of “SAIC Lux, S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by three (3) managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two (2) managers.

Art. 13. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The Company may distribute interim dividends.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "SAIC HK Limited", abovementioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Decisions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 3, Passage Gëlle Klack, L-1247 Luxembourg.
2. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Weixing CHEN, managing director, born in Shanghai, China, on 18 January 1969, residing at Suite 2608, Shell Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong.
 - Mrs. Jingyi YANG, Executive Director of Board Office of SAIC Group Co., company chairman, born in Shanghai, China, on 30 October 1957, residing at 489 WeiHai Rd Shanghai, China, 200041.
 - Mr. Maoyuan HU, Chairman of SAIC GROUP Co., executive director, born in Shanghai, China, on 12 April 1951, residing at 489 WeiHai Rd Shanghai, China, 200041.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«SAIC HK Limited», une limited liability company constituée et existant sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social au Suite 2608, Shell Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong, inscrite au Registre de Commerce de Hong Kong sous le numéro 800061;

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong Kong, République populaire de Chine, le 30 mai 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité sus mentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la création et le maintien de partenariats avec l'industrie automobile européenne ainsi que la création, le financement et l'administration d'un réseau relationnel en Europe.

La société a davantage comme objet l'achat et la vente de composants et de pièces détachées pour voitures automobiles.

La Société a également pour objet a prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "SAIC Lux, S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par trois (3) gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 13. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société. Art. 24 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par «SAIC HK Limited», prénommée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 3, Passage Gëlle Klack, L-1247 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Weixing CHEN, Managing Director, né le 18 janvier 1969 à Shanghai, Chine, demeurant au Suite 2608, Shell Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong.
 - Madame Jingyi YANG, Executive Director du Board Office de SAIC Group Co., née à Shanghai, Chine, le 30 octobre 1957, demeurant au 489 WeiHai Rd Shanghai, Chine, 200041.
 - Monsieur Maoyuan HU, Chairman de SAIC GROUP Co., né à Shanghai, Chine, le 12 avril 1951, demeurant au 489 WeiHai Rd Shanghai, Chine, 200041.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUDMANSSON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juin 2010. Relation: EAC/2010/6935. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010072303/295.

(100085135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Kenvinsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.626.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2010, la démission de Monsieur Alexandre CAYPHAS en sa qualité d'administrateur a été acceptée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010069323/11.

(100080579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Louis Delhaize Société de Réassurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.050.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2010

L'Assemblée Générale décide d'élire Administrateurs MM. Vincent DESCOURS, Adrien SEGANTINI et Lambert SCHROEDER. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Ernst & Young est nommé réviseur indépendant pour une durée de 1 an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour la société LOUIS DELHAIZE SOCIETE DE REASSURANCES S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010069327/16.

(100080813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Stella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.543.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2009

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi que du président pour une durée de six ans.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est composé comme suit:

- SACHSEN WEIMAR Constantin, administrateur de sociétés, 85 Oakley Street, GB-SW3 5NP London, Président
- MANGEN Fons, réviseur d'entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué
- SANTINO Jo, administrateur de sociétés, 23 avenue de Looz, B-4432 Ans
- CHIARVA Giorgio, chef d'entreprises, 3/10 Corso A. Saffi, I-16128 Genova
- CHIARVA Gianni, chef d'entreprises, 29 Piazza S. Ambrogio, I-20123 Milano

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a accepté la démission du Commissaire aux Comptes de M. Dominique MAQUA et a décidé de nommer comme nouvel Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010086374/27.

(100076888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.213.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance en date du 21 janvier 2010

En date du 21 janvier 2010, le Conseil de Gérance a décidé:

- de nommer, avec effet au 5 novembre 2009, Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L 5365 Münsbach en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2010

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2010069331/16.

(100080816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.013.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration Datées du 3 juin 2010

1. Le Conseil prend note de la démission de M. Todd LEE de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 2 juin 2010.

2. Le Conseil co-opte M. Jorge IRAGORRI, résidant à New York (NY 10036), 1585 Broadway Etats Unis d'Amérique, en remplacement de M. Todd LEE. Cette cooptation prend effet au 3 juin 2010.

Cette cooptation sera soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010069334/16.

(100080547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Thara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.337.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Thierry BERNARD, consultant, né le 22 février 1974 à Monaco, demeurant à 11 bis, avenue du Général de Gaulle, F-06240 Beausoleil (France)

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet le conseil économique, le conseil stratégique et opérationnel, le conseil dans les domaines de la gestion, de la communication et du management des compétences, le conseil pour la mise en place de systèmes administratifs et comptables ainsi que toutes prestations de commerce et de secrétariat y afférent. La société a pour objet l'analyse, l'étude d'implantation, la gestion et l'organisation de centres informatiques, la consultance, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et/ou en détail, la location et le leasing de tous biens matériels, systèmes, programmes et services se rattachant directement ou indirectement au domaine informatique, les prestations de services, conseils, de courtage et plus généralement toutes opérations relatives au traitement de l'information, de textes, d'images et de médias.

La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille, Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou non à son objet dans les domaines administratifs, commerciaux ou industriels. La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine im-

mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise. Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également par simple décision du ou des gérants établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. La Société est constituée sous la dénomination de THARA S. à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les associés existants ont en toute hypothèse un droit de préemption sur les parts à céder, respectivement un droit de souscription préférentiel en cas d'augmentation de capital.

En cas de cession en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle

raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date d'aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites comme suit:

Monsieur Thierry BERNARD, prénommé: 125 parts sociales

Etant l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par un (1) gérant nommé pour une durée indéterminée:

Monsieur Thierry BERNARD, consultant, né le 22 février 1974 à Monaco, demeurant à 11 bis, avenue du Général de Gaulle, F-06240 Beausoleil (France);

2) L'adresse du siège social est fixée à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Bernard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. LAC/2010/23146. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Référence de publication: 2010085555/130.

(100076704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Morgan Stanley Luxembourg Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.772.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration Datées du 3 juin 2010

1. Le Conseil prend note de la démission de M. Todd LEE de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 2 juin 2010.

2. Le Conseil co-opte M. Jorge IRAGORRI, résidant à New York (NY 10036), 1585 Broadway Etats Unis d'Amérique, en remplacement de M. Todd LEE. Cette cooptation prend effet au 3 juin 2010.

Cette cooptation sera soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010069335/15.

(100080563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Materia Prima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 111.282.

Réunion du conseil d'administration du 07 juin 2010

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Madame Marie-France FONTANA aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010069340/14.

(100080791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Stratefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.803.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de ne plus renouveler le mandat de M. Edouard DERREUMAUX sans pouvoir à son remplacement. D'autre part, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des autres administrateurs pour une durée de cinq ans.

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck, Président
- SANTINO Jo, Lic. en Administration des Affaires, 23, avenue de Looz, B-4432 Ans
- SEGARD Xavier, Administrateur de Sociétés, 96 rue Guy Moquet, F-59420 Mouvaux

Commissaire aux Comptes

- L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 5 ans.

Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Président

Référence de publication: 2010086375/25.

(100076875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Mortwill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.021.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Denis Van den Bulke, gérant unique de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010069349/14.

(100080946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Moviestar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 104.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069350/10.

(100080625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Moviestar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 104.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069351/10.

(100080627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Novelia Senior Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 69.652.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 11 mai 2010

L'Assemblée générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Mark WHITE
- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN

L'Assemblée générale nomme comme nouvel administrateur:

- Monsieur Miguel RAMIS BARRIOS

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN, administrateur délégué de la société.

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

L'assemblée générale renouvelle pour la durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société:

DELOITTE s.a. avec siège à Luxembourg

Luxembourg.

Novelia Senior Services S.A.

Référence de publication: 2010069358/20.

(100080906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

New India Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.752.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mon mandat d'Administrateur de la Société New India Capital S.A., avec effet au 2 juin 2010.

Luxembourg, 1^{er} juin 2010.

Doeke van der Molen.

Référence de publication: 2010069353/10.

(100080716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Ninedotnine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 120.120.

Suite au contrat de "cession de parts" du 01.06.2010 l'associé unique, Luca Di FINO, de la société NINEDOTNINE S.AR.L. a cédé 100 parts pour une valeur nominale d'euro 500 chacune, à la société LORALIE SA Place Saint-François 12 bis CH-1003 Lausanne SUISSE inscrite au registre de commerce du canton Vaud sous le N° fédéral CH-550-1027285-3 numéro de dossier 2001/11462.

Fait à Luxembourg le 01.06.2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010069357/14.

(100080778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Novotek Luxembourg Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 88.732.

suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 20 mai 2010,
il a été convenu ce qui suit:

est élu commissaire aux comptes:

AUTONOME DE REVISION SCIV

RCS E 955,

74, rue de Merl

L-2146 Luxembourg

mandat qui se terminera le 20 mai 2016

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

NOVOTEK Luxembourg PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010069359/19.

(100080964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

soft-carrier s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 68.226.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010069423/11.

(100080460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 101.382.

Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069394/10.

(100081098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Sunny Fitness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4538 Obercorn, 12-14, rue Dalscheidt.

R.C.S. Luxembourg B 106.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069395/10.

(100080629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Transcontinental Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.617.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°785/10 du 3 juin 2010, le Tribunal d Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, sur base de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TRANSCONTINENTAL INVESTMENT S.A.

Pour extrait conforme

Florence SCHWARTZ

Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2010069398/16.

(100080717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Tinfos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 48.213.

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/05/2010

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la société Tinfos Luxembourg S.A. tenue en date du 12 mai 2010 que:

'6) Elections des administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu les administrateurs suivants, pour une période de un an:

M. Gjermund Roynestad,, domicilié au 26a rue Des Genêts L-8131 Bridel (Luxembourg), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

M. Dag Teigland, domicilié au 30 Aasveien NO-1369 Stabekk (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010,

M. Jean-Luc Karleskind, domicilié au 15 rue Napoléon 1^{er} L- 8342 Olm (Luxembourg), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Gjermund Roynestad / Jean Luc Karleskind.

Référence de publication: 2010069400/18.

(100080522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Tinfos Nizi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 69.587.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/05/2010

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la société Tinfos Nizi S.A. tenue en date du 12 mai 2010 que:

'6) Elections des administrateurs et des Réviseurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu les administrateurs suivants, pour une période de un an:

M. Gjermund Roynestad, , domicilié au 26a rue Des Genêts L-8131 Bridel (Luxembourg), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

M. Dag Teigland, domicilié au 30 Aasveien NO-1369 Stabekk (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010,

M. Jean-Luc Karleskind, domicilié au 15 rue Napoléon 1^{er} L- 8342 Olm (Luxembourg), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Gjermund Roynestad / Jean Luc Karleskind.

Référence de publication: 2010069401/19.

(100080525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Trilogy Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 142.119.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de madame Laurence Jacques, administrateur de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069405/14.

(100081012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

AllianceBernstein China Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 142.412.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2010, les actionnaires de la société 'AllianceBernstein China Investments' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Yves Prussen

- Nicolas Bérard

- Steven Barr

- Christopher Bricker

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010085244/21.

(100076119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Unicorn Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 71.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010

En date du 20 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Hugues de La Baume, de Monsieur André Jaun, de Monsieur Philip Boylan et de Monsieur Philippe Bens, Caceis Fastnet (Suisse) S.A., Chemin de Precossy 7/9, Boîte Postale 2259, CH-1260 Nyon 2, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010069407/16.

(100080889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Vox Angelica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.107.

—
La société vous informe du changement d'adresse de son gérant unique comme suit, et ce, avec effet rétroactif au 03 juillet 2006:

- Luxembourg Corporation Company SA
20, rue de la Poste
L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 08 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010069409/15.

(100080526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

GS Tele V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.759.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2010.

En date du 28 mai 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul Lamberts, employé, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Johan Dejans
- Paul Lamberts

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Johan Dejans

Mandataire

Référence de publication: 2010086423/23.

(100077058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Vallam, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.412.

—
EXTRAIT

Il résulte des contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 10 mai 2010, que monsieur Charles CASIMIR-LAMBERT, né à Genève (Suisse), le 27 février 1967, résidant à Collingham Gardens 21 B4, Londres SW5 OHL (Grande-Bretagne) a transféré l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 115 parts sociales à la société VALLAM & CIE S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B145.184;

- 10 parts sociales à monsieur Pierre CASIMIR-LAMBERT, né à Uccie (Belgique), le 25 janvier 1933, résidant au 101 Route de la Capite, CH-1223 Cologny - Genève (Suisse).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010069410/19.

(100080931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Van Gelder International Button Agencies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1209 Senningerberg, 17, Domaine des Bleuets.

R.C.S. Luxembourg B 81.292.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069411/10.

(100080631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Aberdeen Property Investors IIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.282.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 mai 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de

Messieurs

- Jon Gustav Martin Rikard Lekander, Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management, Sveavägen 20, SE 103 67 Stockholm, Suède

- Rickard Backlund, (Président du Conseil d'Administration), Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management, Sveavägen 20, SE 103 67 Stockholm, Suède

- Andrew Smith, One Bow Churchyard; Londres EC4M 9HH Grande-Bretagne

Et de Madame

- Victoria Brown, 2B Rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM S.A.

Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010086385/25.

(100076622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Vipax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.308.—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Pierre de Backer, gérant de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069412/14.

(100080982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Z Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.163.—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de madame Laurence Jacques, gérante de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010069415/14.

(100080974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Zephyra Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.016.—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 8 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la réélection de Messieurs Frédéric Fasel, Pierre Etienne et Jerry Hilger, tous de résidence professionnelle à 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, à la fonction d'administrateur pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

2. L'Assemblée a approuvé la réélection des réviseurs, Deloitte S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour Zephyra Invest

Référence de publication: 2010069416/16.

(100080663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Zerf S.A., Société Anonyme.Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.
R.C.S. Luxembourg B 84.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 09 juin 2010. Signature.

Référence de publication: 2010069417/10.

(100080527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Zerf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R.C.S. Luxembourg B 84.399.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 15 juin 2009

Les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social en date du 15 juin 2009 et constatant que le mandat du commissaire aux comptes de la société est arrivé à échéance, déclarent accepter le renouvellement du mandat de ce dernier, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014.

Est nommé commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014:

- FISCOGEST S.A.R.L., ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville (RCS Luxembourg: B 129.532)

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Welfrange, le 15 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010069418/18.

(100080538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Zyn Coiffure S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.126.

Par résolution en date du 20 août 2009, les gérants de la société ont décidé ce qui suit,

Les gérants décident de transférer, en date du 06 octobre; 2009 le siège social de la société au 41 avenue de la gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 8-06-2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069419/12.

(100081027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.297.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 27 avril 2010 et du 10 mai 2010

L'associé unique de AG Finance S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du "Gérant de catégorie A" suivant avec effet au 10 mai 2010:

* Julia Vogelweith;

- de nommer la personne suivante "Gérant de catégorie A" avec effet au 10 mai 2010 et ce pour une durée illimitée:

* Phill Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- de nommer la personne suivante "Gérant de catégorie B" avec effet au 27 avril 2010 et ce pour une durée illimitée:

* Justin Egan, né le 8 septembre 1967 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2010.

Sharon Callahan.

Référence de publication: 2010069437/19.

(100080680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Webb II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 32.250,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.360.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twentieth day of May,

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Mr Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name - Form. The name of the company is "Webb II S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (the Securitization Law) and shall be subject to and governed by the Securitization Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

3.2. The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitization Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

3.3. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

3.5. The Company may open one or several compartments in accordance with article 7 of these Articles.

3.6. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Corporate capital

Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-two thousand two hundred fifty Pound Sterling (32,250.- GBP) represented by twenty-six thousand (26,000) class A ordinary shares in registered form with a par value of one (1.-GBP) Pound Sterling each (the Class A Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Class A Ordinary Shares is/are hereinafter individually referred to as an Class A Ordinary Shareholder and collectively as the Class A Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A preferred equity stock certificates with a par value of one (1.- GBP) Pound Sterling each (the Class A PESC). The holder(s) of Class A PESC is/are hereinafter individually referred to as a Class A PESC Shareholder and collectively as the Class A PESC Shareholders.

The Class A Ordinary Shareholders and the Class A PESC Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to thirty-two thousand two hundred fifty (32,250) Pound Sterling.

5.4. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class A Ordinary Shares (the Class A Ordinary Shares Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A Ordinary Shares. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. If the Company has established one or more Compartments, the Company shall split the Class A Ordinary Shares Special Capital Reserve Account accordingly between the Compartments, pro-rata to the number of Class A Ordinary Shares allocated to such Compartment pursuant to article 7 below and the total number of Class A Ordinary Shares issued. Any amount on the Class A Ordinary Shares Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class A Ordinary Shares only, as set out in these Articles.

5.5. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class A PESC (the Class A PESC Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A PESC. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class A PESC Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class A PESC only, as set out in these Articles.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, composed of the Class A PESC Shareholders and the Class A Ordinary Shareholders (the General Meeting of Shareholders), adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In case a Class A PESC Shareholder is also an Class A Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth by law. General - Redemption by the Company of Shares

5.7. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by law and these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Mandatory redemption of the PESC by the Company

5.8. To the extent permitted by law, on April 30, 2030 the Company must redeem all (but not some) of the Class A PESC still outstanding on that date.

Optional redemption of the PESC by the Company

5.9. Subject to article 5.7 and the unanimous approval of the Shareholders, the Company may redeem PESC with at least six (6) calendar days prior written notice to the relevant Class A PESC Shareholders, setting out the proposed redemption date, which must be a Business Day, and the redemption consideration, including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.7 (as the case may be).

Consideration payable to Class A PESC Shareholder(s) on redemption

5.10. The Class A PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption of their Class A PESC by the Company under article 5.8 or article 5.9, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the Class A PESC Investment Amount; and

(b) the balance of the Class A PESC Profit Account, whereby the balance of the Class A PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a Class A PESC Coupon Period.

Art. 6. Class A Ordinary Shares and PESCOs.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is not more than one (1) Shareholder in the Company, to non-Shareholders.

6.3. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to non-Shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders, representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Companies Law.

If the Company has established one or more Compartment(s) this article 6.3. shall apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of Shares exclusively related to one Compartment to holders of Shares exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders as set out above.

6.4. In the case of an increase of the Company's corporate capital in a specific Compartment, the new Shares to be subscribed for in cash must be offered first to the existing Shareholders of such Compartment, in proportion to the part of the corporate capital represented by their Shares in such Compartment. The existing Shareholders of the relevant Compartment may exercise their preferential subscription right during a term of at least fifteen days from the offer for subscription. This term shall be determined by the General Meeting of Shareholders. The date of the opening of the subscription period and the period during which the preferential subscription right can be exercised shall be announced in a written notice sent to the Shareholders of such Compartment. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each Shareholder. The right to subscribe to the new Shares is transferable throughout the subscription period, and is such transfer is subject to the same transfer formalities as those imposed to the Shares in respect of which the right arises. Shares which are not subscribed to as provided for above may only be subscribed for by non-Shareholders subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders, representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. Shares will be issued to all Shareholders under the same terms and conditions.

6.5. A register of the Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments.

7.1. The sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (each a Compartment and together the Compartments). Each Compartment shall correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company creating one or more Compartments, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any Shareholder and third party.

7.2. As between Shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of Shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, are strictly limited to the assets of that Compartment, which shall be exclusively available to satisfy such Shareholders, investors and creditors. Shareholders, investors and creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. The sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company may not adopt any resolution amending the resolution having created such Compartment or take any other decision directly affecting the rights of the Shareholders, investors, or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all Shareholders, investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself. Any resolution to liquidate a Compartment is adopted in the manner set out in article 14.3 below.

7.5. The Company may, in accordance with the provisions of the Securitization Law and the Companies Law, issue debt or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting of Shareholders, which sets the term of their office. If more than one manager has been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager(s) need not to be Shareholder(s).

8.2. The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members. The chairman (if any is appointed) must be a Luxembourg resident.

8.3. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 9. Powers of the Board.

9.1. All powers not expressly reserved by the Companies Law or the present Articles to the sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders (be it Class A PESC Shareholders or Class A Ordinary Shareholders or both) or not, by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company.

9.3. The sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be manager of the Company, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

9.4. The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company, manage the Company's assets in accordance with the Securitization Law. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers of the Company shall meet as often as the Company's interests so require or upon the call of any manager or the external auditor(s) of the Company, at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers of the Company.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers of the Company can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers of the Company are validly taken by the majority of the votes cast, provided that no resolution shall validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The chairman (if any is appointed) will have a casting vote in the event of tie. The resolutions of the board of managers of the Company will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a sole document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager. In addition, the Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. Save in the case of fraud, negligence or willful misconduct, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Companies Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. In case the Company has a sole Shareholder, the sole Shareholder shall assume all powers conferred by the Companies Law to the General Meeting of Shareholders.

13.2. Each Shareholder shall have one vote for every Share that it holds subject to article 14.4 below.

13.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the General Meetings of Shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five (25) Shareholders (it being said that in case a Class A PESC Shareholder is also an Class A Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder), the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders (both the Class A PESC Shareholders and the Class A Ordinary Shareholders) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning Shares that represent more than half (1/2) of the Company's corporate capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by a unanimous resolution of the Shareholders. Resolutions to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by (a) the majority (in number) of the Shareholders owning Shares that represent at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital and (b) within each Compartment, the majority (in number) of the Shareholders owing Shares that represent at least three quarter (3/4) of the Company's corporate capital allocated to such Compartment. Resolutions to dissolve and liquidate a specific Compartment of the Company may only be adopted by (a) the majority (in number) of the Shareholders owning Shares that represent at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital and (b) the majority (in number) of the Shareholders owing Shares that represent at least three quarter (3/4) of the Company's corporate capital allocated to such specific Compartment.

14.4. In case a person or entity is a Class A PESC Shareholder and an Class A Ordinary Shares Shareholder, this person or entity counts for one Shareholder for purposes of calculating the quorum as provided for by the Companies Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company prepares the balance sheet and the profit and loss account of the Company, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Shareholders towards the Company, in accordance with the Companies Law and Luxembourg GAAP.

15.3. Each Shareholder may request that a copy of the balance sheet, the profit and loss account or the inventory be sent to it at its own cost, otherwise each Shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting of Shareholders or by way of circular resolutions of the Shareholders within six (6) months from the closing of the financial year.

15.5 In addition to the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above, the Company shall also determine at the end of each financial year, on separate accounts, a result for each Compartment, if any, which will be determined as follows:

(a) The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

(b) All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis.

15.6. The Shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above. Any excess of the total of the credits over the total of the debits on each of the separate accounts will be available for distribution as dividends on the Shares relating to the relevant Compartment.

Art. 16. External Auditors. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company in accordance with article 48 of the Securitization Law.

Art. 17. Profit and Loss. General

17.1 The Company shall maintain:

- (a) a Class A PESC profit account (the Class A PESC Profit Account); and
 - (b) within each Compartment, a general profit account (the General Profit Account),
- all to be kept in Pound Sterling (GBP).

Allocation of Losses

17.2. Within each Compartment, any losses appearing from the separate accounts, adopted by the General Meeting of Shareholders in accordance with article 15.6 above, for such Compartment shall be allocated as follows:

(a) first, to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment, if and to the extent this account shows a positive amount; and

(b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the Class A PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount.

Allocation of Profits

17.3. From the annual net profits of the Company as shown in the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above, five per cent (5%) is allocated to the legal reserve required by law. This allocation ceases to be required when such legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company set out in article 5.3 above.

17.4. Following any allocation to the legal reserve pursuant to article 17.3 above, within each Compartment, all of the profits distributable by law, appearing from the separate accounts adopted by the General Meeting of Shareholders in accordance with article 15.6 above for such Compartment (which, for the avoidance of doubt, shall include the Class A PESC Coupon Entitlement) must be allocated to the Profit Accounts in the following order:

(i) first, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the Class A PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account; and

(ii) second, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the Class A PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the Class A PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account; and

(iii) third, with respect to any financial year, an amount equal to the Class A PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account; and

(iv) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (i) to and including (iii) shall be allocated to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment.

Coupons

17.5. In relation to the Class A PESCOs, subject to article 17.8 and 17.9 below, the balance of the Class A PESC Profit Account may be paid to the Class A PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the Class A PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class A PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the Class A PESC Shareholder);

(b) in the case of interim dividends made to the Class A PESC Shareholder(s): the balance of the Class A PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the date of the interim dividend distribution is the end of a Class A PESC Coupon Period.

17.6. Any distribution out of the Class A PESC Profit Accounts which is not contemplated by article 17.5 above can only be made to the Shareholders pursuant to a resolution of the sole Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the Class A PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class A PESC Profit Account.

17.7. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company;

(ii) these interim accounts show that, within such Compartment, sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by resolution of the sole Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

If the Company has established one or more Compartment(s), this article 17.7 shall apply mutatis mutandis within each Compartment, it being understood, for the avoidance of doubt, that if the Company intends to proceed with an interim dividend distribution in relation to a specific Compartment, the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company shall be required to draw up interim accounts for such specific Compartment only.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation of the Company.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, a resolution of the General Meeting of Shareholders (as provided for in article 14.3) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the Class A PESC Shareholder(s), the Class A PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the Class A PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 18.1. is the end of a Class A PESC Coupon Period; and

(b) second, to the Class A Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distribution pursuant to paragraph (a).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders, to dissolve the Company. Where the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders has not appointed such person, the liquidators shall do so.

18.5. Subject to article 7.4 and 14.3 above, this article 18 will apply mutatis mutandis in case of the liquidation of a specific Compartment.

VII. Definitions

19. The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given to it in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Class A Ordinary Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.1.

Class A Ordinary Shares Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.4.

Class A PESC Commencement Date means May 20, 2010.

Class A PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class A PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class A PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class A PESC Coupon Rate, and (b) the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Class A PESC Commencement Date or a Class A PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next Class A PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class A PESC Investment for the relevant Class A

PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to the Class A PESC Investment during such Class A PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class A PESCs (including special reserve capital account contributions thereon), including the reinvestment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class A PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the par value of each Class A PESC multiplied by the number of Class A PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class A PESC Special Capital Reserve Account.

Class A PESC Period End Date means,

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.7., and
- (b) each date of redemption of Class A PESCs by the Company pursuant to article 5.8 and article 5.7 or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class A PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class A PESC Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

Class A PESC Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class A PESCs Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

Companies Law has the meaning given to it in article 1.

Compartment has the meaning given to it in article 7.1.

General Meeting of Shareholders has the meaning given to it in article 5.6.

General Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

Luxembourg GAAP means the Luxembourg general accepted accounting principles as in effect in Luxembourg.

Profit Accounts means the Class A PESC Profit Account and the General Profit Account.

Securitization Law has the meaning given to it in article 1.

Shareholder has the meaning given to it in article 5.2.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., represented as stated above, subscribes to twenty-six thousand (26,000) Class A Ordinary shares and six thousand two hundred and fifty (6,250) Class A PESCs, with a par value of one (1) Pound Sterling each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-two thousand two hundred fifty (32,250) Pound Sterling.

The amount of thirty-two thousand two hundred fifty (32,250) Pound Sterling is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Stefan W. Wagner, executive director, born in Mannheim, Germany on September 7, 1964 and having his private address at 13, rue Joseph Leydenbach, L-1957 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Virginia Darrow, head of servicing, born in Syracuse, New York, USA on April 10, 1961 and having her professional address at 25 St. George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jean-Marc Debaty, companies director, born in Rocourt, Belgium on March 11, 1966, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Alexis Kamarowsky, companies director, born in Strang, Germany on April 10, 1947, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Gerhard Hinnerk KOCH, companies director, born in Bremen, Germany on March 15, 1963, having his professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïmans,

ici représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. La dénomination de la société est "Webb II S.à r.l" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée qui aura le statut de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera soumise et régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut ensuite être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique, ou selon le cas, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques découlant d'obligations assumés par des tiers ou inhérents à la totalité ou à une partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs transactions ou de façon continue. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de titres ou de dette dont la valeur ou le rapport dépend de ces risques. La Société peut réaliser des emprunts sous toute forme dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

3.2. La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, parts sociales, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne peut pas émettre des titres au public.

3.3. La Société peut octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tout autres types de sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société peut librement disposer de, et transférer ses actifs, suivant les modalités déterminées par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

3.5. La Société peut créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7. des présents Statuts.

3.6. La Société peut exercer tous investissements ou opérations de nature juridique, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles au développement de son objet social, ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital social

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille deux cent cinquante livre Sterling (32.250.- GBP) représenté par vingt-six mille (26.000) parts sociales ordinaires de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une (1.- GBP) livre sterling chacune (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Classe A est/sont individuellement désigné(s) ci-après comme un Associé Ordinaire de Classe A et collectivement comme les Associés Ordinaires de Classe A.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de parts sociales privilégiées de classe A ayant une valeur nominale d'une (1.- GBP) livre sterling chacun (les PESC de Classe A). Le(s) détenteur(s) de PESC de Classe A est/sont individuellement désigné(s) ci-après comme un Associé PESC de Classe A et collectivement comme les Associés PESC de Classe A.

Les Associés Ordinaires de Classe A et les Associés PESC de Classe A sont collectivement désignés ci-après comme les Associés.

5.3. La totalité du capital social s'élève donc à trente-deux mille deux cent cinquante (32.250) livres sterling.

5.4. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe A (le Compte de Réserve de Capital Spécial des Parts Sociales Ordinaires de Classe A) en livres sterling (GBP), et où sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe A. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiments, la Société divisera le Compte de Réserve de Capital Spécial des Parts Sociales Ordinaires de Classe A en conséquence entre les Compartiments, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires de Classe A affectées à ce Compartiment selon l'article 7 ci-dessous et au nombre total de Parts Sociales Ordinaires de Classe A émises. Tout montant sur le compte de réserve de capital spécial des Parts Sociales Ordinaires de Classe A sera disponible pour une distribution aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.5. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe A (le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe A) en livres sterling (GBP), et où sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC de Classe A. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Tout montant sur un Compte de Réserve de Capital Spécial de PESC de Classe A sera disponible pour une distribution aux détenteurs de PESC de Classe A uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou selon le cas, de l'assemblée générale des Associés, composée des Associés PESC de Classe A et des Associés Ordinaires de Classe A (l'Assemblée Générale des Associés), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Au cas où un Associé PESC de Classe A est également un Associé Ordinaire de Classe A, il compte pour un Associé pour le calcul du quorum exposé par la Loi.

Général - Rachat par la Société des Parts Sociales

5.7. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions prévues par la loi et les présents Statuts sur base des montants disponibles pour une distribution conformément à l'article 17.3.

Rachat obligatoire des PESC par la Société

5.8. Dans les limites autorisées par la loi, au 30 avril 2030, la Société doit racheter la totalité (et non seulement une partie) des PESC de Classe A encore en circulation à cette date.

Rachat optionnel des PESC par la Société

5.9. Sous réserve de l'article 5.7 et de l'accord unanime des Associés, la Société peut racheter les PESC en délivrant au moins six (6) jours calendaires à l'avance une notification écrite aux Associés PESC de Classe A concernés, mentionnant la date de rachat proposée, qui doit être un Jour Ouvrable et le montant du rachat incluant le calcul détaillé et raisonnable tel que requis par l'article 5.7. (selon le cas).

Montant exigible au(x) Associé(s) PESC de Classe A suite au rachat

5.10. Le(s) Associé(s) PESC de Classe A, en rémunération du rachat de leurs PESC de Classe A par la Société selon l'article 5.8 ou 5.9. aura/auront le droit de percevoir un montant égal à la somme:

(a) du Montant d'Investissement PESC de Classe A; et

(b) du bilan du Compte de profit PESC de Classe A, d'où le bilan du Compte de profit PESC de Classe A est déterminé d'après l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) décidant du rachat est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe A.

Art. 6. Parts Sociales Ordinaires de Classe A et PESC.

6.1. Vis-à-vis de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, dans la mesure où la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par Part Sociale. Les Copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés, ou, s'il n'y a pas plus d'un (1) Associé dans la Société aux non-Associés.

6.3 Lorsqu'il y a plusieurs Associés, la cession de Parts Sociales aux non-Associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des Associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour tous les autres points, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiments le présent article 6.3 s'appliquera de la même façon (mutatis mutandis) au sein de chaque Compartiment, en conséquence de quoi les cessions entre les détenteurs de Parts Sociales exclusivement liées à un Compartiment aux détenteurs de Parts Sociales exclusivement liées à un autre Compartiment ne seront pas gratuites et sont soumises au consentement préalable de l'Assemblée Générale des Associés comme exposé ci-dessus.

6.4. En cas d'augmentation du capital social de la Société dans un Compartiment spécifique, les nouvelles Parts Sociales à souscrire en numéraire doivent être proposées en premier aux Associés existants de ce Compartiment, proportionnellement à ce que leurs Parts Sociales dans ce Compartiment représentent dans le capital social. Les Associés existants du Compartiment concerné peuvent exercer leur droit de souscription préférentielle pendant une durée d'au moins quinze jours à compter de l'offre de souscription. Cette durée sera déterminée par l'Assemblée Générale des Associés. La date d'ouverture de la période de souscription et de la période durant laquelle le droit de souscription préférentielle peut être exercé sera annoncée par avis écrit adressé aux Associés de ce Compartiment. Chaque Associé peut renoncer par écrit, soit en original, soit par télégramme, fax ou email à l'avis. Le droit de souscrire aux nouvelles Parts Sociales est transmissible pendant la période de souscription, et ce transfert est soumis aux mêmes formalités de cession que celles imposées aux Parts Sociales auxquelles il est attaché. Les Parts Sociales qui ne sont pas souscrites comme prévu ci-dessus peuvent uniquement être souscrites par des non-Associés à condition que ceux-ci reçoivent le consentement préalable de l'Assemblée Générale des Associés, représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social de la Société. Les Parts Sociales seront émises à tous les Associés selon les mêmes modalités.

6.5. Un registre des Associés sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par chaque Associé qui en fait la demande.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (individuellement un Compartiment et collectivement les Compartiments). Chaque Compartiment correspondra à une partie distincte des actifs et passifs de la Société. Les résolutions du gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes à ce sujet, auront force exécutoire vis à vis de tout Associé et des tiers, à compter de la date de cette résolution.

7.2. Entre les Associés, les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des Associés, investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment, sont strictement limités aux actifs de ce Compartiment, qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces Associés, investisseurs et créanciers. Les Associés, investisseurs et créanciers et de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé n'auront aucun droit aux actifs d'un tel Compartiment.

7.3. Le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, ne pourra adopter aucune résolution modifiant la résolution ayant créé ce Compartiment ou prendre toute autre décision affectant directement les droits des Associés, investisseurs, ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de tous les Associés, investisseurs, ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, en violation de cette disposition, sera nulle et non avenue.

7.4. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même. Toute résolution en vue de liquider un Compartiment est adoptée selon les dispositions de l'article 14.3 ci-dessous.

7.5 La Société peut, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, émettre des obligations et des titres dont la valeur ou le rendement est lié à des Compartiments spécifiques, actifs ou risques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certaines créances ou de certaines catégories de parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'Associé unique ou, selon le cas, de l'Assemblée Générale des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doit (doivent) pas nécessairement être Associés.

8.2 Le conseil de gérance de la Société peut nommer un président parmi ses membres. Le président (si un président a été nommé) doit être un résident luxembourgeois.

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les présents Statuts à l'Associé unique ou à l'Assemblée Générale des Associés relèvent de la compétence du gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés (que ce soit des Associés PESC de Classe A ou des Associés Ordinaires de Classe A ou les deux) ou non, pour des tâches spécifiques par le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, par le conseil de gérance de la Société.

9.3. Le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (en ce compris le droit d'agir en tant que signataire habilité pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, gérant de la Société ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le Conseil et qui peuvent, sur autorisation du Conseil, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes peuvent être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

9.4. La Société peut conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels cette société peut, de façon journalière et soumise au contrôle général et à la responsabilité ultime du gérant unique, ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société, gérer les actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles régissant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée indéterminée. Ces contrats de gestion ou de conseil peuvent être conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance de la Société se réunit, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant ou du ou des réviseur(s) d'entreprises de la Société au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance de la Société au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance de la Société.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

10.4. Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance de la Société.

10.5. Le conseil de gérance de la Société ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance de la Société sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées, à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Le président (si un président a été nommé) aura une voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du conseil de gérance de la Société sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance de la Société par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

10.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique de la Société ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B. De plus, la Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 9.2. des présents Statuts.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Sauf en cas de fraude, négligence ou mauvaise conduite volontaire, les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. Si la Société a un Associé Unique, l'Associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales à l'Assemblée Générale des Associés.

13.2. Chaque Associé aura un vote pour chaque Part Sociale qu'il détient sous réserve de l'article 14.4 ci-dessous.

13.3. Chaque Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne ou entité, par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique afin de le représenter aux Assemblées Générales des Associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Si le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) Associés (étant convenu que si un Associé PESC de Classe A est également un Associé Ordinaire de Classe A, il compte comme un Associé), les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les Associés (à la fois aux Associés PESC de Classe A et aux Associés Ordinaires de Classe A) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur voix en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés qui possèdent des Parts Sociales représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution unanime des Associés. Les résolutions prises pour la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être adoptées qu'à (a) la majorité (en nombre) des Associés qui possèdent des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société et (b) au sein de chaque Compartiment, par la majorité (en nombre) des Associés détenant des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société affecté à ce Compartiment. Les résolutions afin de dissoudre et de liquider un Compartiment spécifique de la Société ne peuvent être adoptées qu'à (a) la majorité (en nombre) des Associés qui possèdent des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société et (b) la majorité (en nombre) des Associés détenant des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société affecté à ce Compartiment spécifique.

14.4. Lorsqu'une personne physique ou entité est un Associé PESC de Classe A et également un Associé Ordinaire de Classe A, cette personne physique ou entité compte comme un seul Associé de la Société pour le calcul du quorum tel que prévu par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice Social.

15.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le gérant unique, ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, dresse le bilan et le compte de résultat de la Société, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société, conformément à la Loi sur les Sociétés commerciales et le Luxembourg GAAP.

15.3. Chaque Associé peut demander qu'une copie du bilan, du compte de résultat ou de l'inventaire lui soit envoyée à ses frais ou bien prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du compte de résultat au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

15.5. En plus des comptes préparés par la Société tel que prévu à l'article 15.2 ci-dessus, la Société devra également déterminer, à la fin de chaque exercice social, sur des comptes séparés, un résultat pour chaque Compartiment, le cas échéant, qui sera déterminé de la manière suivante:

a) Le résultat de chaque Compartiment sera composé du bilan de tous les revenus, bénéfiques ou autres recettes payés ou dus de toute autre manière concernant le Compartiment correspondant (en ce compris les plus-values, les bonis de liquidation et la distribution des dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds supportés par la Société pendant cet exercice et qui peut être, régulièrement et raisonnablement, affecté à l'opération de gestion de ce Compartiment (en ce compris les frais, coûts, impôts sur le revenu des sociétés sur les plus-values et les dépenses relatives à la distribution des dividendes).

b) Tous les revenus et dépenses qui n'ont pas été attribués à un Compartiment spécifique seront affectés aux Compartiments de la Société proportionnellement.

c) Le(s) Associé(s) approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes préparés par la Société tel que prévu à l'article 15.2 ci-dessus. Tout ce qui dépasse le total des crédits sur le total des débits sur chacun des comptes séparés sera disponible pour une distribution en tant que dividendes sur les Parts Sociales en relation avec le Compartiment concerné.

Art. 16. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises qui sera nommé par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 17. Bénéfice et Perte. Général

17.1 La Société devra conserver:

- (a) un compte de profits PESC de classe A (le Compte de Profits PESC de Classe A); et
- (b) au sein de chaque Compartiment, un compte général de profits (le Compte Général de Profits), qui seront tous tenus en livres sterling (GBP).

Affectation des Pertes

17.2. Au sein de chaque Compartiment, toutes pertes qui sont dégagées des comptes séparés, adoptées par l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 15.6 ci-dessus, pour ce Compartiment, seront affectées comme suit:

- (a) premièrement, au Compte Général de Profits tenu au sein du Compartiment en question, si et dans la mesure où ce compte présente un montant positif; et
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'affectation prévue par le paragraphe (a) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté au Compte de Profits PESC de Classe A, si et dans la mesure où ce compte présente un montant positif.

Affectation des Bénéfices

17.3. Des bénéfices nets annuels de la Société tels qu'ils ressortent des comptes préparés par la Société conformément à l'article 15.2 ci-dessus, cinq pour cent (5%) est affecté à la réserve légale tel que prévu par la loi. Cette affectation cesse d'être requise lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cents (10%) du capital social de la Société tel qu'exposé à l'article 5.3 ci-dessus.

17.4 Après toute affectation à la réserve légale en vertu de l'article 17.3 ci-dessus, au sein de chaque Compartiment, tous les bénéfices distribuables en vertu de la loi, tels qu'ils ressortent des comptes séparés adoptés par l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 15.6 ci-dessus pour ce Compartiment (qui, en tout état de cause devra inclure le Droit au Coupon PESC de Classe A), seront affectés au Compte de Profits dans l'ordre suivant:

- (i) premièrement, pour tout exercice social, le droit au Coupon PESC de Classe A qui n'aura pas été pleinement affecté au Compte de Profits PESC de Classe A, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, sera affecté au Compte de Profits PESC de Classe A; et
- (ii) deuxièmement, pour tout exercice social, le droit au Coupon PESC de Classe A qui aura été affecté au Compte de Profits PESC de Classe A et qui aura par la suite été retiré de ce compte de Profits PESC de Classe A en raison de l'affectation des pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, sera affecté au Compte de Profits PESC de Classe A; et

(iii) troisièmement, pour tout exercice social, un montant équivalent au droit au Coupon PESC de Classe A sera, pour l'exercice social concerné, affecté au Compte de Profits PESC de Classe A; et

(iv) finalement, le solde du bénéfice restant après les affectations en vertu des paragraphes (i) à (iii) inclus sera affecté au Compte Général de Profits conservé au sein du Compartiment en question.

Coupons

17.5. En ce qui concerne les PESC de Classe A, sous réserve de l'article 17.8 et 17.9 ci-dessus, le solde du Compte de Profits PESC de Classe A peut être payé à ou aux Associés PESC de Classe A sous la forme d'un dividende, calculé de la manière suivante:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profit PESC de Classe A réalisée par tout paiement d'acomptes sur dividende faits à l'Associé PESC de Classe A);

(b) dans le cas d'acomptes sur dividende versés à ou aux Associé(s) PESC de Classe A: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la date de la distribution de l'acompte sur dividende est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe A.

17.6. Toute distribution en dehors des Comptes de Profits PESC de Classe A qui n'est pas prévue par l'article 17.5 ci-dessus peut uniquement être faite aux Associés en vertu d'une résolution de l'Associé unique ou suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés où l'intégralité du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu que, en tout état de cause, le(s) Associé(s) PESC de Classe A n'auront droit à aucune distribution, excepté celles issues de Compte de Profit PESC de Classe A.

17.7 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le Conseil de gérance de la Société;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que, au sein de chaque Compartiment, des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être prise par une résolution de l'Associé unique ou par une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés lorsque l'intégralité du capital social votant de la société est présent ou représenté, dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiment(s), le présent article 17.7 s'appliquera de la même façon (mutatis mutandis) au sein de chaque Compartiment, étant entendu que, en tout état de cause, si la Société a l'intention de procéder à une distribution d'acompte sur dividende concernant un Compartiment spécifique, le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, sera tenu d'établir les comptes intérimaires pour ce Compartiment spécifique uniquement.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation de la Société.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par une résolution de l'Associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des Associés (tel que prévu par l'article 14.3) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Les présents Statuts resteront en vigueur pendant la durée de la liquidation.

18.3. Tous actifs restants après le paiement de toutes les dettes de la Société seront répartis comme suit:

a) premièrement, à ou aux Associé(s) PESC de Classe A, le Montant d'Investissement PESC de Classe A et le solde du Compte de Profits PESC, d'où le solde du Compte de Profits PESC de Classe A est déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est la fin d'une période de Coupon PESC de Classe A; et

b) deuxièmement, à ou aux Associé(s) Ordinaire(s) de Classe A, le solde restant après la distribution conformément au paragraphe (a).

Dès la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société concernant les Parts Sociales qu'elle détient.

18.4. Après la réalisation de la liquidation, les livres et registres de la Société seront conservés pendant la période prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la résolution de l'associé unique ou par résolution de l'assemblée générale des Associés en vue de dissoudre la Société. Si l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés n'a désigné personne, les liquidateurs s'en chargeront.

18.5. Sous réserve des articles 7.4 et 14.3 ci-dessus, le présent article 18 s'appliquera par analogie (mutatis mutandis) en cas de liquidation d'un Compartiment spécifique.

VII. Définitions

19. Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Jour ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Associé(s) Ordinaire(s) de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Capital Special des Parts Sociales Ordinaires de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.4.

Date de commencement d'un PESC de Classe A signifie le 30 mai 2010.

PESC(S) de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Droit au Coupon PESC de Classe A signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC de Classe A, un montant calculé comme le produit de (a) le taux du Coupon PESC de Classe A et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A durant cette Période de Coupon PESC de Classe A en question.

Période de Coupon PESC de Classe A signifie la période:

(a) commençant le (incluant) la Date de Commencement de PESC de Classe A ou une Date de Fin de Période PESC de Classe A; et

(b) finissant le (mais qui n'inclue pas) la prochaine Date de Fin de Période PESC de Classe A, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe A.

Taux du Coupon PESC de Classe A signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (en ce compris intérêts et gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC de Classe A pour la Période de Coupon PESC de Classe A en question, moins les dépenses de la Société attribuables à l'Investissement PESC de Classe A pendant cette Période de Coupon PESC de Classe A, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A durant la Période de Coupon PESC de Classe A en question.

Investissement PESC de Classe A signifie toutes créances et autres actifs acquis par la Société avec les revenus de l'émission de PESC de Classe A (en ce compris les contributions au compte de réserve de capital spécial), comprenant le réinvestissement de revenus et gains issus de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe A signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe A multipliée par le nombre de PESC de Classe A en émission; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe A.

Date de Fin de Période PESC de Classe A signifie,

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.7.; et

(b) chaque date de rachat des PESC de Classe A par la Société conformément à l'article 5.8. et à l'article 5.7.; ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC de Classe A finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 17.1.

Associé(s) PESC de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.5.

Loi sur les Sociétés Commerciales a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compartiment a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.1.

Assemblée Générale des Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.6.

Compte de Profit Général a la signification qui lui est attribuée à l'article 17.1.

Luxembourg GAAP signifie les principes comptables luxembourgeois généralement acceptés en vigueur au Luxembourg.

Comptes de Profit signifie le Compte de Profit PESC de Classe A et le Compte de Profit Général.

Loi sur la Titrisation a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Associé a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt-six mille (26.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A et à six mille deux cent cinquante (6.250) PESC de Classe A, d'une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-deux mille deux cent cinquante (32.250) livres sterling.

Le montant de trente-deux mille deux cent cinquante (32.250.- GBP) livres sterling est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en rapport avec sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Stefan W. Wagner, executive director, né à Mannheim, Allemagne, le 7 septembre 1964 et ayant son adresse privée au 13, rue Joseph Leydenbach, L-1957 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Mme Virginia Darrow, head of servicing, née à Syracuse, New York, les Etats-Unis d'Amérique, le 10 avril 1961 et ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres; W1S IFS, Royaume-Uni.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés (companies director), né à Rocourt, Belgique, le 11 mars 1966, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés (companies director), né à Strang, Allemagne, le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Gerhard Hinnerk Koch, administrateur de sociétés (companies director), né à Brême, Allemagne, le 15 mars 1963, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, dernier a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2010. Relation: lac/2010/23007. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010088549/923.

(100077667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Azalée S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.506.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C.s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010069446/15.

(100080466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

Roar Isaksen

Geboren am 7. June 1954 in Skien Norge

Wohnhaft in: c/o Parc Hôtel, 120, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg

Roar Isaksen wurde durch den Gesellschafterbeschluss vom 31. März 2010 mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Dematic Holding S.à r.l. ernannt.

Claus Ulrich Mai / Dr. Marcel Körting
CFO / Legal Counsel

Référence de publication: 2010085231/14.

(100075596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Textile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.159.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société TEXTILE INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 20 mai 2010.

Sixième résolution:

Le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration composé comme suit:

Administrateurs:

- Xavier Mangiullo, employé privé, avec adresse au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- Ingeborg Ferro, administrateur de sociétés, avec adresse au 12 Piazza Vittorio Veneto, Biella, Italie;
- Francesca Docchio, employée privée, avec adresse au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- Julien Nicaud, employé privé, avec adresse au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Le mandat des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2010086395/25.

(100076897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

RTL Group Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 97.056.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 5 Mai 2010, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Alexander GLATZ, Elmar HEGGEN et Vincent de DORLODOT ayant leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

- L'Assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric AMBROSI, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085235/20.

(100075500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Zitol Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 98.582.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2010

L'Assemblée décide de renouveler, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016, le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Sylviane Courtois, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Meyers, demeurant à Edif. Pont del Sola - Sant Julia de Lori, AND - 001 4H Crta de Fontaneda.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2010085236/15.

(100075484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Tricadia Credit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.067.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 3 mai 2010 que:

- Monsieur Barry Paul MONDAY, né à Bethpage (Etats-Unis d'Amérique), le 10 février 1960, avec adresse à 780 Third Avenue, 29th Floor, New-York, NY 10017, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 3 mai 2010 et ce, pour une durée indéterminée;
- Monsieur Labib Sami MAHFOUZ, né à Chicago (Etats-Unis d'Amérique), le 1^{er} juillet 1969, avec adresse à 780 Third Avenue, 29th Floor, New-York, NY 10017, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 3 mai 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010085243/19.

(100075592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Zigimmo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.420.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069230/10.

(100081013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Ascot Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.686.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de madame Laurence Jacques, gérante de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010069245/14.

(100081005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Anglona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 124.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kristel Segers / Christophe Gammal
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010069236/11.

(100080941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Ascot Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.687.

EXTRAIT

- L'adresse professionnelle de madame Laurence Jacques, gérante de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Le siège social de Bancroft Immobilier Investissements S.A., associé unique de la Société, a été transféré au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010069247/16.

(100081010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Sankt Anton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.701.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2009

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi que du président pour une durée de six ans.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est composé comme suit:

- SACHSEN WEIMAR Constantin, administrateur de sociétés, 85 Oakley Street, GB-SW3 5NP London, Président
- MANGEN Fons, réviseur d'entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué
- SANTINO Jo, administrateur de sociétés, 23 avenue de Looz, B-4432 Ans
- CHIARVA Giorgio, chef d'entreprises, 3/10 Corso A. Saffi, I-16128 Genova
- CHIARVA Gianni, chef d'entreprises, 29 Piazza S. Ambrogio, I-20123 Milano

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a accepté la démission du Commissaire aux Comptes de M. Dominique MAQUA et a décidé de nommer comme nouvel Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010086376/27.

(100076868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Besi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.958.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Catherine Peuteman, Domenico Piovesana, Ivo Kustura, Jean Lambert, Patrice Yande venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme
Besi Investment S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010069250/17.

(100081024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

BNP Paribas Focused Strategies Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 136.982.

—
Avec effet au 1^{er} juin 2010, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de la société BNP Paribas Focused Strategies Funds, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B 136 982 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S. C. A.
Signature

Référence de publication: 2010069252/13.

(100080948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mai 2010 a décidé de renouveler le mandat de:

MM. Marc Raynaud, Président, 1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris

Anthony Finan, Administrateur, 1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris

Eric Martin, Administrateur, 10A, Boulevard Royal L-2093 Luxembourg

Stéphane Brunet, Administrateur, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange

Christian Volle, Administrateur, 1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de ne pas renouveler le mandat de:

MM. Pascal Biville, Administrateur, 1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris

Philippe Marchessaux, Administrateur, 1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2011:

MM. Pieter Croockewit, Administrateur, 201, Burgerweeshuispad, NL-1076 GR Amsterdam

Mamix Arickx, Administrateur, 14, Avenue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles

Nicolas Faller, Administrateur, 23, rue de l'Amiral d'Estaing, F-75016 Paris

L'Assemblée Générale reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

Pour extrait conforme

Pour BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (PART II) LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010069253/29.

(100081022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

SLT distribution, SoLuxTec distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.306.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Dr. Willy E. BECK, Diplom-Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 12. November 1955, wohnhaft in D-54340 Riol, Waldstrasse 26 (Deutschland);

2.- Die Aktiengesellschaft COMFORT IMMO S.A., mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 37cd, route de Luxembourg, H.G.R. Luxemburg Nummer B 55011, hier vertreten durch Herrn Dr. Willy E. BECK, vorgeannt, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "SoLuxTec distribution S.A.", in Abkürzung "SLT distribution" wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel und der Vertrieb von Solar-Modulen und Zellen und allen damit verbundenen Nebenleistungen sowie die Projektierung von Solaranlagen und allen damit verbundenen Nebenleistungen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien von jeweils drei hundert zehn Euro (310,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 15. März um 12.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.
- 3) Ausnahmsweise kann der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Dr. Willy E. BECK, vorgeannt, eine Aktie;	1
2.- Die Aktiengesellschaft COMFORT IMMO S.A., vorgeannt, neun und neunzig Aktien;	<u>99</u>
Total: ein hundert Aktien;	100

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend und fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - Herr Tim LEUTERT, Kaufmann, geboren in Bremerhaven (Deutschland), am 01. Mai 1973, wohnhaft in D-54453 Nittel, Im Blümchen 32 (Deutschland);
 - Herr Dr. Willy E. BECK, Diplom-Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 12. November 1955, wohnhaft in D-54340 Riol, Waldstrasse 26 (Deutschland);
 - Herr Fabrice MERTZ, Ingenieur und Techniker, geboren in Bastogne (Belgien), am 09. November 1975, wohnhaft in L-2543 Luxemburg, 36, Dernier Sol.
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
Die Aktiengesellschaft Speraconsult S.A., mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, H.G.R. Luxemburg Nummer B 67569.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2016.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Tim LEUTERT, vorgeannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: BECK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2010. Relation GRE/2010/1747. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010085551/157.

(100076192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Clemalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.310.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Pierre de Backer, gérant de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069262/14.

(100080998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Ex Var S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 2.509.521,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.919.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prise en date du 4 novembre 2009

Les Associés de la Société ont augmenté le montant de leurs parts détenues comme suit:

- Co-Investment 2 SCS détient 1,304,950 Part Sociales ordinaires;
- Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l. detient 250,953 parts sociales ordinaires;
- Fondiaria SAI S.p.A détient 451,711 parts sociales ordinaires;
- PREMAFIN HP S.P.A détient 501,905 parts sociales ordinaires.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour extrait analytique conforme

Adam Kruszynski

Référence de publication: 2010069276/17.

(100080959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Dobry S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 153.628.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le dix-sept mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Madame Dominique AUBRY, gérante de société, née à Hannonville-sous-les-Côtes (France), le 02 février 1958, demeurant à L-1842 Howald, 37, avenue Grand Duc Jean.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
DOBRY S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Howald.

Art. 4. Le capital social est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 4.500,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution liquidation sera faite par exercice, à moins que de la société, le ou les gérants l'associé unique la en ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Dominique AUBRY, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement par l'apport de 500 parts sociales que la comparante, détient dans la société INTERFACE S. à r.l., avec siège social à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68777, représentant 100% de son capital, le tout évalué par la comparante à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000,-).

La comparante déclare que l'apport est à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Madame Dominique AUBRY, prénommée.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Aubry, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5936. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010072116/80.

(100084775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.312.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Pierre de Backer, gérant de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069271/14.

(100080978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

GS Tele VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.758.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2010.

En date du 28 mai 2010 l'associé unique de la société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul Lamberts, employé, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Johan Dejans

- Paul Lamberts

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Johan Dejans

Mandataire

Référence de publication: 2010086422/23.

(100077060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.
